Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la société **TOTAL RAFFINAGE & MARKETING**, dont le siège est situé à PUTEAUX LA DEFENSE (92069), 24 cours Michelet, La Défense 10, en vue d'obtenir l'**enregistrement relatif à l'exploitation d'une station-service de distribution de carburant TOTAL (reconstruction d'une installation existante)** située à **MONTPELLIER** (34090), Relais d'Aiguelongue, 459 avenue de la Justice de Castelnau, relevant de la rubrique n° 1435 (*station-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteurs, de bateaux ou d'aéronefs*) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une **consultation du public du lundi 24 juin 2013 au lundi 22 juillet 2013 inclus.**

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la **mairie de MONTPELLIER**, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie *(lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 17h30 - jeudi : de 10h à 19h).*

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, **avant la fin du délai de consultation,** à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

La seule commune comprise dans le périmètre de la consultation est **MONTPELLIER.**

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

RECONSTRUCTION D'UNE STATION SERVICE
RELAIS D'AIGUELONGUE
454, AVENUE DE LA JUSTICE DE CASTELNAU
34 000 MONTPELLIER

IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination/Raison sociale	: *TOTAL RAFFINAGE MARKETING*
Forme juridique	: *Société Anonyme à Conseil d'Administration*
Adresse	: *24 Cours Michelet*
	La Défense 10
	92 069 PUTEAUX LA DEFENSE
Numéro d'inscription	: *SIRET : 542 034 921 168 71*
	Code APE : 1920Z

OBJET DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La présente demande concerne la Reconstruction d'une station service aux couleurs TOTAL ACCESS, la création d'un bâtiment boutique et d'un centre de lavage sur le site.

Ce site est exploité actuellement conformément au Récépissé de Déclaration n° 03-152 en date du 12 Août 2003, au courrier de déclaration des volumes distribués au titre de l'année 2010 envoyé par Total Raffinage Marketing en date du 18/02/2011 et la réponse de la Préfecture n° 11-115 confirmant au titre de l'antériorité, le régime de la Déclaration en date du 13/04/2011 sous la rubrique n° 1435-3.

Le projet consiste en la reconstruction de la station service (8 pistes véhicules légers, stockage et distribution).

Par ailleurs, un bâtiment sera créé pour accueillir une boutique et des sanitaires sur la station service.
L'Etablissement Recevant du Public est classé en 5° catégorie, Type M.

SITUATION DE L'INSTALLATION

Adresse :

Département	:	*HERAULT*
Commune	:	*34 000 MONTPELLIER*
Rue	:	*454, Avenue de la Justice de Castelnau*

Propriété :
Le Propriétaire du terrain est TOTAL RAFFINAGE & MARKETING.

Références cadastrales :

Section	:	*BN*
Parcelle	:	*136*

DESCRIPTION DES ACTIVITES PROJETEES

La station service sera composée de :

- 8 pistes véhicules légers sur 4 ilots distribuant du gasoil (TOTAL Diesel Premier & TOTAL Excellium Diesel), du sans plomb 95-E10 et du sans-plomb 98.
- 4 cuves de carburants dont le détail est repris ci-après.
- 1 aire de dépotage sur l'ilot central.

La station disposera pour les véhicules légers de 4 appareils de distribution double face, soit 8 pistes.

Pour les véhicules légers les appareils proposent les 4 types de carburant, avec 1 pistolet de distribution propre à chaque type de carburant (Gasoil (TOTAL Diesel Premier & TOTAL Excellium Diesel), sans plomb 95-E10, sans-plomb 98). En fonctionnement, un seul pistolet sur les 4 peut être utilisé sur une même piste de distribution. Le débit unitaire des pistolets est de 2,4 m³/h.

- *Emplacements n° 1 à 4* :
  2 distributeurs multi produits (DMP) double face (2 distributions simultanées) de 4 carburants sont en libre service avec paiement en caisse aux heures d'ouverture de la boutique.
  Sur ces 4 emplacements, la distribution de carburants est effectuée en libre-service **avec surveillance.**

- *Emplacements n° 5 à 8* :
  2 distributeurs multi produits (DMP) double face (2 distributions simultanées) de 4 carburants sont équipés sur leurs 2 faces de lecteur de cartes bancaires TPI (Terminal de Paiement Interactif).
  Sur ces 4 emplacements, la distribution de carburants est effectuée en libre-service **sans surveillance.**
  Ces 2 ilots seront équipés d'un système automatique d'extinction d'incendie composé de 2 rails d'extinction automatique EPEC 500 et d'un diffuseur automatique D.E.X.A.
  En cas de déclenchement du système 24H/24, la transmission téléphonique d'une alarme sera mise en service.

  Enfin, un boitier d'arrêt d'urgence avec déclenchement manuel du DEXA à distance sera installé en façade principale du bâtiment.

Réservoirs de stockage EXISTANTS – RUBRIQUE 1432 :
Description des activités initiales de stockage avec les volumes des cuves affectés à chacun des carburants (SP95-E10, SP98, Gazole)

Réservoirs	Compartiments	Volumes (m3)	Produits	Type de réservoir	Catégorie - Volume
Réservoir N°1	Compart. 1	9	SP95-E10	DE (*)	B – 30
	Compart. 2	6	SP98		
	Compart. 3	15	SP95-E10		
Réservoir N°2	Compart. 1	10	GO	DE (*)	C – 30
	Compart. 2	20	GO		
Réservoir N°3	Compart. 1	10	GO+	DE (*)	C – 10

Soit un volume total équivalent de 7,6 m^3
(*) : Réservoir enfoui double enveloppe avec détection de fuite.
Les réservoirs 1 et 2 seront conservés
Le réservoir 3 sera extrait et ferraillé après dégazage.

Réservoirs de stockage FUTURS – RUBRIQUE 1432 :
Description des activités finales de stockage avec les volumes des cuves affectés à chacun des carburants (SP95-E10, SP98, Gazole et Gazole+)

Réservoirs	Compartiments	Volumes (m3)	Produits	Type de réservoir	Catégorie - Volume
Réservoir N°1	Compart. 1	9	SP98	DE (*)	B – 30
	Compart. 2	6	GO+		
	Compart. 3	15	SP95-E10		
Réservoir N°2	Compart. 1	10	GO+	DE (*)	B – 30
	Compart. 2	20	SP95-E10		
Réservoir N°3	Compart. 1	40	GO	DE (**)	C – 40
Réservoir N°4	Compart. 1	40	GO	DE (**)	C – 40

Soit un volume total équivalent de **15.20 m^3**
(*) : Réservoir existant enfoui double enveloppe avec détection de fuite.
(**) : Réservoir neuf enfoui double enveloppe avec détection de fuite.

En conséquence, au titre de cette rubrique, l'installation relèvera de la **déclaration avec contrôle périodique 1432-2-b.**

Activité projetée – RUBRIQUE 1435 :

Les volumes annuels de carburants distribués projetés seront compris entre 3500 et 8000 m^3 équivalent. L'installation relèvera donc du régime **d'enregistrement 1435-2.**

	CAT B	CAT C	$V_{éq\ annuel}$ en m^3
Prévisionnels	*3000 m^3/an*	*1800 m^3/an*	*4800*

Distribution EXISTANTE :
Pour information, selon la rubrique 1434
Description des activités initiales de distribution : recensement des distributeurs avec les détails des carburants et débits par face

Distributeur	N° emplacement	Produits	Débit max initial (m3/h)	Catégorie
Appareil N°1	1 et 2	SP98/ SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	B
Appareil N°2	3 et 4	SP98/ SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	B

Soit un débit équivalent pour mémoire de : 9.6 m^3/h

Distribution PROJETEE :
Pour information, selon la rubrique 1434
Description des activités initiales de distribution : recensement des distributeurs avec les détails des carburants et débits par face

ETAT FUTUR

Distributeur	N° emplacement	Produits	Débit max initial (m3/h)	Catégorie
Appareil N°1	1 et 2	SP98/ SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	B
Appareil N°2	3 et 4	SP98/ SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	B
Appareil N°3	5 et 6	SP98/ SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	B
Appareil N°4	7 et 8	SP98/ SP95-E10 /GO+/GO	2 x 2.4 = 4.8	B

Soit un débit équivalent pour mémoire de : **19.2 m^3/h**

Stockage gaz bouteille - *RUBRIQUE 1412 :*

Pour la vente de gaz bouteilles, 2 présentoirs d'une capacité de 260 kg chacun seront présents sur la station.
La quantité totale de gaz bouteilles présente sur la station sera de 0,52 tonnes.
En conséquence, l'installation n'est pas soumise au régime de la déclaration au titre de la rubrique 1412 de la nomenclature des ICPE.

Nomenclature des Installations Classées dont relève l'installation - Récapitulatif des installations projetées :

Rubrique	Désignation	Puissance ou volume prévu	Régime
1412	**Gaz inflammables liquéfiés** *(stockage en réservoirs manufacturés de)*, à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature : Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 t..... AS 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) supérieure ou égale à 50 t ..... A b) supérieure à 6 t, mais inférieure à 50 t ..... D	0,52t	Sans Objet
1414	**Gaz inflammables liquéfiés** *(installation de remplissage ou de distribution de)* 1. installations de remplissage de bouteilles ou conteneurs ..... A 2. installations de chargement ou déchargement desservant un dépôt de gaz inflammables soumis à autorisation..... A 3. installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes) ..... DC	Sans Objet	Sans Objet
1432	**Liquides inflammables** (stockage en réservoirs manufacturés de). 2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 : a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à100 m^3. A b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m^3 mais inférieure ou égale à 100m^3 ..... DC	15.20 m^3	1432-2b
1434	**1434 Liquides inflammables** *(installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435)* 1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 étant) : a) supérieur ou égal à 20m^3/h..... A b) supérieur ou égal à 1 m^3 / h mais inférieur à 20 m^3 / h..... DC 2. installations de chargement ou de déchargement desservant un dépôt de liquides inflammables soumis à autorisation ..... A	Sans Objet	Sans Objet
1435	**Stations-service** : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence [coefficient 1] distribué étant : 1. Supérieur à 8 000 m^3..... A 2. Supérieur à 3500 m^3 mais inférieur à 8 000 ^{3}..... E 3. Supérieur à 100 m^3 mais inférieur à 3 500 m^3 ..... DC	4 800 m^3	1435-2

(1) A : Régime de l'Autorisation
E : Régime d'Enregistrement
D : Régime de Déclaration
DC : Régime de Déclaration, avec contrôle périodique
NC : Non Classé